

Ferme éolienne de la Croix Violette
1 rue des Arquebusiers
67000 Strasbourg

Mission Régionale d'Autorité Environnementale
DREAL Pays de la Loire
5 rue Françoise Giroud
44200 Nantes

Limoges, le 28 janvier 2026

Référence : n° PDL-2024-8350 / 2025APPDL27

Objet : Réponse à la MRAe concernant l'absence d'avis du 28 juillet 2025 pour la Ferme éolienne de la Croix Violette

Madame, Monsieur,

Le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la Ferme éolienne de la Croix Violette a été déposé le 17 septembre 2024 sur la plateforme du Guichet Unique numérique de l'Environnement. Les compléments ont été déposés le 23 mai 2025 sur la plateforme du Guichet Unique numérique de l'Environnement/

Nous avons bien pris connaissance de l'absence d'avis du 28 juillet 2025 émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Nouvelle-Aquitaine dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement.

Selon l'article L.122-1.CE (V et VI) : « L'avis de l'autorité environnementale fait l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage ».

Nous répondons donc, par la présente, et pour le compte de la SAS Ferme Eolienne de la Croix Violette, à l'avis de l'autorité environnementale n° PDL-2024-8350 / 2025APPDL27, en indiquant que nous en prenons acte.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos considérations distinguées.

Pour la Ferme éolienne de la Croix Violette
1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG
Représentants dûment et conjointement habilités

Gauthier BOUSQUET - Responsable Régional Etude

T : 05 55 48 38 97

Gauthier.bousquet@volkswind.com

Axel HENAFF – Chef de projets

T : 05 55 48 38 97

axel.henaff@volkswind.com

Copie pour information à la Préfecture de la Vendée